



1. La pauvreté, au Québec, ça concerne :

- 53 000 personnes
- 227 000 personnes
- 842 000 personnes

Réponse : La pauvreté concerne 842 000 québécois.e.s. Plus d'un québécois sur 10 n'a pas les revenus suffisants pour couvrir ses besoins de base (se loger, se nourrir, se vêtir, se soigner,...)

2. Quel est le montant nécessaire pour couvrir les besoins de base (logement, alimentation, vêtements, transport, mobilier, santé...) pour une personne seule qui vit à Montréal ?

- 935\$/mois
- 1437\$/mois
- 1680\$/mois

Réponse : 1437\$/mois. Ce montant s'appelle la mesure du panier de consommation. Il est calculé à partir des prix moyens des loyers, des aliments, du transport, ... Avec cela, on ne se paie ni vacances, ni restaurant, ni cinéma !

3. Quel est le montant de l'aide sociale pour une personne seule au Québec ?

- 616\$/mois
- 857\$/mois
- 1205\$/mois

Réponse : C'est seulement 616\$/mois. Si on ajoute les crédits d'impôts de TPS et de solidarité, le revenu total est de 704\$. Il en faudrait plus du double (1437\$/mois) pour subvenir aux besoins de base (se loger, se nourrir, se soigner...) !

4. Les habitants des quartiers riches vivent en moyenne plus longtemps que ceux des quartiers pauvres. De combien d'années est cet écart ?

- 3 ans
- 7 ans
- 11 ans

Réponse : L'écart est de 11 ans. Dans Hochelaga, on vit en moyenne jusqu'à 74 ans. À Ville Saint-Laurent, jusqu'à 85 ans

5. Au Québec depuis 30 ans, les inégalités sociales...

- ont augmenté
- sont restées stables
- ont diminué

Réponse : Les inégalités sociales ont augmenté. En 30 ans les revenus des 1% les plus riches ont augmenté de 86%. Ceux des personnes seules à l'aide sociale ont baissé de 7%.

6. On entend souvent que les pauvres sont des fraudeurs. Mais savez-vous quel est le pourcentage réel de la fraude à l'aide sociale au Québec ?

- 3%
- 5,3%
- 15,1%

Réponse : Seuls 3% de l'aide sociale est versée « en trop » aux prestataires. Selon le ministère, il s'agit en majorité d'erreurs de bonne foi. Au final, 0,8% des versements est du à des déclarations frauduleuses. Comparativement, ce taux est de 5% concernant l'évasion fiscale.

7. Parmi les personnes en situation de pauvreté au Québec, combien ont un travail rémunéré ?

- 12%
- 27%
- 38%

Réponse : C'est 38%. Travail précaire ou saisonnier, à temps partiel, salaire minimum... le travail ne permet pas toujours de sortir de la pauvreté! Un autre 50% n'est pas en situation de travailler (retraite, handicap, maladie...). Seules 8% des personnes pauvres au Québec touchent l'aide sociale et n'ont pas de contrainte à l'emploi reconnue.

8. Plus on baisse les montants de l'aide sociale, plus on incite les pauvres à aller travailler. Vrai ou faux ?

- Vrai
- Faux

Réponse : C'est faux. Entre 2000 et 2010, les personnes seules à l'aide sociale se sont appauvries. Leur nombre est resté le même. Durant la même période, le gouvernement a fait un effort pour aider les familles. Résultat : 46% des familles monoparentales qui étaient sur l'aide sociale s'en sont sorties.

9. Parmi les femmes incarcérées au Canada, combien ont été condamnées pour un crime lié à la pauvreté ?

- 13%
- 32%
- 80%

Réponse : C'est 80%. Parmi elles, 39% purgent une peine seulement parce qu'elles n'ont pas payé une amende.

10. Un propriétaire peut être condamné pour avoir refusé de faire visiter un logement à une personne parce qu'elle est bénéficiaire de l'aide sociale. Vrai ou faux ?

- Vrai
- Faux

Réponse : Vrai! La charte des droits et liberté de la personne est claire : on ne peut vous traiter différemment du fait de votre condition sociale. Des jugements ont déjà été rendus en ce sens.

Pour en savoir plus ou consultez nos sources, ou pour vous procurer gratuitement un manuel contre les idées fausses sur la pauvreté, visitez www.atdquartmonde.ca